

PAR COURRIEL

Le 31 octobre 2025

DEMANDEUR

N/Réf. : 202510-10

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Nous faisons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 2 octobre 2025.

Vous trouverez ci-jointe une copie de certains des documents détenus par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts relativement à cette demande.

Par ailleurs, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après Loi sur l'accès, nous ne vous transmettons pas les documents dont les renseignements non accessibles en forment la substance, lesquels sont visés par l'article 34 de cette même loi.

De plus, des documents relèvent davantage d'un autre organisme public. Ainsi, comme le prévoit l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons à adresser votre demande au responsable de l'accès à l'information de cet organisme public, dont les coordonnées sont les suivantes :

Ville de Blainville

Maître Patrick St-Amour
Directeur des services juridiques et greffier
1000, chemin du Plan-Bouchard
Blainville (Québec) J7C 3S9
patrick.st-amour@blainville.ca

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérout-Lemay

p. j. : 3

Le 26 mai 2025

Madame Liza Poulin
Mairesse
Ville de Blainville
1000, chemin du Plan-Bouchard
Blainville (Québec) J7C 3S9

Madame la Mairesse,

Conformément à l'article 3 de la Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville entrée en vigueur le 28 mars 2025, vous trouverez ci-joint un chèque au montant de 17 002 580 \$ au nom de la Ville de Blainville à titre d'indemnité pour le transfert de l'immeuble désigné comme étant une partie du lot 6 375 021 du cadastre du Québec.

Recevez, Madame la Mairesse, mes salutations distinguées.

La sous-ministre associée au Territoire
et aux Affaires stratégiques,

Original signé

Lucie Ste-Croix

p. j. : 1

NUMÉRO DU FOURNISSEUR	DATE DU PAIEMENT	NUMÉRO DU CHÈQUE
85367	2025-05-19	58574529

NUMÉRO DE FACTURE	DESCRIPTION	DATE DE FACTURE	MONTANT DE FACTURE	ESCOMPTE	MONTANT PAYÉ
FSR-Projet de loi no 93-8557969	Facture générée le 14-MAI-25.	2025-05-14	17 002 580,00	,00	17 002 580,00
TOTAL \$			17 002 580,00	,00	17 002 580,00

421 - 58574529

Payez la somme de

*****Dix-sept million deux mille cinq cent quatre-vingts dollars 00 cent

20250519
DATE AAAAMMJJ

À l'ordre
de

Ville de Blainville
1000, Chemin du Plan-Bouchard
BLAINVILLE QC J7C 3S9

Min
0600

****17 002 580,00\$

Julie Augier
SOUS-MINISTRE

BANQUE NATIONALE DU CANADA, Montréal, Québec

Ville de Blainville
1000, Chemin du Plan-Bouchard
BLAINVILLE QC J7C 3S9

AVERTISSEMENT

Ce papier contient le drapeau du Québec
en filigrane.
Tenir le papier devant une source de
lumière pour voir ce filigrane :



Endossement - Signature ou timbre

VERSO

00897128